

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

l'utilisation du crédit d'étude de CHF 1'320'000.- pour les études de l'entretien et de la rénovation des bâtiments communaux (PR22.16PR) et la priorisation de deux dossiers en raison de besoins spécifiques et urgents

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le Conseil communal a accordé, le 3 novembre 2022, un crédit d'étude de CHF 1'320'000.- pour les études de l'entretien et de la rénovation des bâtiments communaux (cf. préavis PR22.16PR). Ce préavis répertoriait 18 bâtiments propriétés de la Ville et il présentait sommairement les études à mener pour une période allant de 2023 à 2025. Il s'est cependant avéré dans l'intervalle que deux nouveaux dossiers jugés prioritaires devaient être financés par le crédit d'étude susmentionné afin de répondre à des besoins spécifiques et urgents, à savoir :

1. Le remplacement du pavillon situé dans le périmètre du collège de la Place d'Armes

Il s'agit de remplacer le pavillon situé dans le périmètre du collège de la Place d'Armes, afin de permettre l'augmentation du nombre de places dans les structures d'accueil de jour. Ce pavillon a été fermé il y a 5 ans, car il ne répondait plus à certaines normes de sécurité et attendait le dénouement du projet de réaménagement de la Place d'Armes avant d'être réaffecté.

Cependant, la pression au niveau de l'accueil de jour parascolaire est importante ; ce site a ainsi été retenu pour offrir 60 places en UAPE d'ici à la rentrée scolaire 2027. En effet, le périmètre du collège de la Place d'Armes abrite déjà 45 places en APEMS dans un deuxième pavillon situé à proximité de la gare et la situation géographique est idéale en termes de desserte.

Le bâtiment ne sera pas rénové, mais démolé et reconstruit à l'aide d'éléments modulaires en bois, développés par le bureau d'architecture Pont 12. En conformité avec la législation en matière de marchés publics, le crédit d'étude va permettre de financer les prestations nécessaires pour le dépôt d'une demande d'autorisation et un appel d'offre en entreprise générale. La ligne n° 3503 du plan des investissements prend en compte ce projet et un crédit d'investissement sera prochainement transmis au Conseil communal.

2. La rénovation de la toiture et de l'installation photovoltaïque de la salle omnisports des Isles

En effet, ce bâtiment a été inauguré en 2011 et, à cette époque, la Ville avait exigé la pose en toiture de panneaux photovoltaïques de la société Flexcell, dans le but de soutenir une entreprise locale, alors en grande difficulté. Le détail de toiture avait donc été adapté selon

les prescriptions du fabricant qui, malheureusement, a cessé son activité à la suite d'une faillite prononcée en 2012.

En 2018, de premières infiltrations d'eau se sont produites et plusieurs campagnes de réparation ont été effectuées depuis lors, notamment avec l'application de grandes longueurs de bandes adhésives à cheval sur chaque croisure de la membrane d'étanchéité. Ces interventions n'ont pas permis de réparer la toiture et un audit technique rédigé en janvier 2025 est arrivé à la conclusion que l'entier de la toiture devait être refaite.

Conformément à la législation en matière de marchés publics, le crédit d'étude a permis de financer les prestations nécessaires à la compréhension du problème et au développement de variantes d'intervention. Le nouveau plan des investissements 2025-2034 qui sera prochainement communiqué au Conseil communal prend en compte ce projet ; un crédit d'investissement sera ainsi transmis dans les meilleurs délais au Conseil communal.

Grâce au crédit d'étude cadre PR22.16PR susmentionné, la Municipalité a pu répondre de la manière la plus adéquate possible à ces deux demandes urgentes. Cela étant, deux projets mentionnés dans ledit préavis n'ont finalement fait l'objet de d'une étude de faisabilité :

- la rénovation du collège de Pré-du-Canal ;
- la rénovation de la Villa d'Entremonts ;

et un projet a été reporté :

- la rénovation de l'immeuble situé rue du Valentin 11.

Pour le premier, l'étude a abouti à la conclusion qu'une reconstruction serait préférable à une rénovation. Pour les deux autres, ces bâtiments nécessitent en effet des travaux d'entretien, mais la programmation en lien avec ces deux dossiers doit également encore faire l'objet d'analyses plus fines.

L'économie réalisée sur ces trois études a permis de prendre en charge les frais nécessaires aux études portant sur le remplacement du pavillon du collège de la Place d'Armes, ainsi que sur la rénovation de la toiture et de l'installation photovoltaïque de la salle omnisports des Isles.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



P. Dessemontet



Le Secrétaire :



F. Zürcher